



## **- PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 28 AVRIL 2025 -**

### **TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE : ECLAIRAGE PUBLIC**

#### **COMMUNE DE PLOUGOURVEST**

##### **Programme d'entretien de voirie 2025,**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, la nécessité de réaliser des travaux de revêtement sur des portions de voiries communales. Suite à la consultation d'entreprises pour effectuer les travaux, à l'analyse des offres, les membres du Conseil Municipal, décident de retenir la proposition de l'Entreprise EUROVIA BRETAGNE pour effectuer le Programme de travaux d'amélioration et de sécurisation de la voirie communale 2025, sur un montant de 52 298 € HT concernant les portions de voiries communales suivantes :

- RD 69 vers le Moulin du Rusquec en limite avec la commune de Plouvorn (linéaire de 357ml) en enrobés
- VC n°8 (linéaire de 292 ml) en bi-couche fluxé
- VC n°17 (linéaire de 750 ml) en bi-couche fluxé

##### **SDEF : Convention Intracting II pour la rénovation énergétique de l'éclairage public,**

La commune de Plougourvest a exprimé son souhait d'adhérer au programme Intracting II du SDEF avec une convention.

L'intracting est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Dans ce cadre, le SDEF accompagne les collectivités du Finistère en procédant à la rénovation énergétique de l'éclairage public. Sur la commune, il s'agit de changer 148 luminaires pour un montant total de travaux estimé à 217 800 € HT. La participation de la commune s'élève à 130 974 €, le reste serait financé par le SDEF. Cette participation sera remboursée au SDEF sur une période de 10 ans.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent la convention Intracting II pour la rénovation énergétique de l'éclairage public entre la commune et le SDEF ainsi que le plan de financement.

##### **Extension et réhabilitation de l'éclairage du terrain de sport (Terrain B),**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de moderniser l'éclairage du terrain B de Football situé Rue du Stade, équipement de près de 25 ans, en procédant à la rénovation des projecteurs des mâts lumineux. Ces travaux permettraient de rentrer en conformité avec les normes de la FFF en matière d'éclairage d'entraînement.

Suite à la consultation d'entreprises et sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal retiennent la proposition d'EIFFAGE Energie Systèmes pour un montant de 33 378 € HT.

##### **Mise en place d'un abri à vélo dans l'espace du pump-track et sollicitation de subvention,**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, la nécessité de mettre en place un abri à vélo au niveau de la Rue du Stade. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de retenir la proposition de la Société Jardin Service pour fournir et poser un abri à vélo.

Cet emplacement vélos sera sécurisé, abrité, éclairé par un lampadaire existant, séparé des véhicules motorisés, spacieux et fonctionnel.

Il est aussi possible de solliciter une aide financière pour cet investissement auprès du programme Alvéole +, missionné par l'État et financé par les distributeurs d'énergie. Ce programme s'inscrit dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à adresser une demande de subvention.